



Note complémentaire au rapport d'enquête publique unique et aux conclusions de la Commission d'enquête :

Les observations de la Communauté de Communes du Val de Vienne figurant dans le présent rapport, ont été formulées en tenant compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées* sur le projet de PLUi, dont une synthèse figure en annexe du présent document.

** Avis de la Préfecture sur les demandes d'ouverture à l'urbanisation, des services de l'Etat, de la CDPENAF, de la MRAE, de la Chambre d'Agriculture, du SIEPAL, du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne et du Centre Régional de la Propriété Forestière.*